

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

ROSE DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CARONS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CARONS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'Eglise et la Politique

Un archevêque, Mgr Tuzet, de Rouen, s'est avisé très sagement de déclarer que la place du prêtre est à l'église et non au forum ; il a conseillé à ses pasteurs de ne point se mêler de l'irritante politique qui jamais ne leur a porté bonheur, de se confiner dans le rôle qui leur incombe, de s'en tenir à l'autel, à la chaire, au confessionnal, aux œuvres de charité et d'instruction religieuse. « Au devoir pressant, a-t-il dit, de fuir les commotions de la politique il faut ajouter celui non moins rigoureux, d'éviter les commotions d'un zèle amer, irascible, impitoyable, car nous devons exercer notre ministère avec une tendre charité. »

Pour avoir ainsi parlé le langage du bon sens, le langage que tout prêtre sans exception aucune devrait tenir, ce ministre de Dieu n'est pas traité avec plus de déférence qu'un ministre de la République !

Fourbe, traître, lâche, sont les qualificatifs les plus doux que daignent lui appliquer les journaux qui se disent religieux.

L'Autorité, de M. de Cassagnac, qui comme chacun le sait, travaille à la fois pour Dieu et pour la France, accuse Mgr Tuzet de s'être vendu à la République pour obtenir la pourpre cardinalice et se distinguer dans le concert d'injurés de toutes sortes qui accueillent les déclarations de l'archevêque de Rouen. Ainsi, de l'avis des feuilles cléricales — voir le dernier numéro du *Quercinois* — un prêtre n'a pas le droit de ne pas faire de politique, de ne pas déclarer la guerre à la République. Quand par hasard, il s'en trouve un pour se refuser à se jeter dans la mêlée, on l'accueille d'invectives grossières.

En vérité, quel puissant argument les réactionnaires, par leur singulière attitude, fournissent à leurs adversaires qui affirment la nécessité de séparer les Eglises de l'Etat afin de ne pas subventionner des prêtres de combat.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY, VICE-PRÉSIDENT.

La Chambre décide d'ajouter à l'article 57 du Code civil un paragraphe portant que les actes de naissance des enfants naturels ne doivent plus faire mention de cet état. La Chambre reprend le budget de l'Agriculture.

Sur le chapitre 11 qui porte un crédit de deux millions environ, pour encouragements à l'agriculture, M. Mulac demande une augmentation de 25.000 francs en faveur des concours d'animaux gras de Paris. Cet amendement est adopté.

Les chapitres 11 à 13 sont votés. Le chapitre 14 relatif à la sériciculture est adopté.

Sur le chapitre 15, les députés de l'Ouest et du Nord demandent des augmentations des crédits affectés aux primes pour la culture du lin et du chanvre ; ces amendements sont retirés après discussion et les chapitres de 15 à 18 sont votés.

Après discussion sur le chapitre 19 qui a trait aux écoles de vétérinaires, les chapitres 19 à 23 sont votés.

Sur le chapitre 24, la Chambre vote une augmentation de 100.000 fr. sur les crédits affectés aux indemnités pour abatement d'animaux tuberculeux ou atteints de morve.

Les chapitres 24 à 35 sont votés.

Un amendement tendant à retirer aux préfets la faculté de tolérer la chasse aux petits oiseaux est rejeté. Et la séance est levée.

Séance du 11 novembre

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE, VICE-PRÉSIDENT

M. Berteaux pose au ministre de l'agriculture une question sur un arrêté retardant cette année au 1<sup>er</sup> octobre l'ouverture de la chasse au faisan.

Après explication du ministre, qui déclare que c'est sur la demande de 40 conseils généraux qu'il a pris cette mesure, l'incident est clos.

M. Lasies pose une question au président du conseil au sujet d'un manifeste publié à Montpellier en faveur de François de Bourbon, duc d'Anjou, manifeste au bas duquel se trouvait la signature de M. Lasies.

M. Lasies proteste contre l'abus qu'on a fait de son nom.

M. Combes déclare ne rien connaître de cette histoire, mais promet de rechercher d'où sort ce manifeste.

La Chambre reprend la discussion du budget de l'agriculture.

Un projet de résolution tendant à ne pas retarder en 1904 la date de l'ouverture de la chasse au faisan, est repoussé.

M. Empereur dépose une motion tendant au relèvement des traitements et pensions de retraite des gardes forestiers communaux. Cette motion est adoptée.

M. Ruau demande la même faveur pour les gardes forestiers domaniaux ; M. Rouvier promet de faire son possible pour donner satisfaction.

M. Vialette demande un relèvement de crédit de 100.000 francs pour favoriser les battues de loups et de sangliers.

Après discussion, M. Vialette réduit sa demande à 50.000 francs et l'article 57 est adopté.

Le budget de l'agriculture est rapidement voté.

La Chambre passe au budget de la guerre.

M. Dubois parle dans la discussion générale, sur la question de la santé des soldats : il dit que la tuberculose fait des progrès considérables car les conseils de révision examinent trop sommairement les jeunes gens ; 30 secondes suffisent à un major pour examiner un homme, alors que pour un cheval on prend bien plus de précautions.

M. Dubois proteste contre cette légèreté coupable qui occasionne la mort de beaucoup de soldats.

M. Lachaud signale le grand nombre de malades qu'il y a dans l'armée : des mesures urgentes s'imposent.

Le général André répond aux orateurs que leurs critiques seront entendues, et que des mesures seront prises.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## Senat

Séance du 10 novembre

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat continue la discussion du projet de loi contre la loi Falloux.

M. Thézard, rapporteur monte à la tribune pour réfuter l'opinion de M. Dupuy. Il affirme que l'unité morale est parfaitement réalisable sans oppression. Pour lui, le projet du gouvernement ne donne pas entière satisfaction aux républicains. Il défend le projet de la commission qui sans réclamer le monopole sauvegardera les droits de l'Etat.

M. de Chamillard critique le projet de M. Thézard et refuse aux républicains le droit de se dire libéraux. Il proteste contre le discours prononcé au Sénat par M. Lintilhac contre la loi Falloux ; il s'élève également contre la proposition de M. Bérard.

M. de Marcère défend la liberté de l'enseignement.

M. de Blois, neveu de M. de Falloux, défend la loi qui porte le nom de son oncle.

M. Girard déclare que les deux projets de la commission et du gouvernement sont, inefficaces, les congréganistes continuent toujours et ne s'effraient pas des condamnations très ridicules qui leur sont infligées des tribunaux — condamnations à 1 fr. ou 16 fr. au maximum d'amende — quand ils ne sont pas acquittés.

M. Girard dépose un contre-projet tendant à retirer le droit d'enseignement à ceux qui ne se seront pas dépouillés des qualités essentielles de l'éducation et ont fait litière de leur personnalité en se mettant en dehors de la famille et de la société, en prononçant des vœux de célibat et d'obéissance.

M. Clémenceau demande si le gouvernement et la commission acceptent ce contre-projet. Le rapporteur répond que la commission en délibérera.

M. Chaumié dit qu'il ne peut répondre avant que le gouvernement ait délibéré sur ce contre-projet.

M. Clémenceau déclare que l'on ne pourra se prononcer pour ou contre le projet de la commission que suivant la réponse du gouvernement.

M. Wallon demande que la suite de la discussion soit renvoyée à jeudi. Cette proposition est adoptée.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

Les retraites ouvrières

La commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie mardi sous la présidence de M. Millerand.

Elle a abordé l'examen de la proposition de loi de MM. Millerand et Guieysse, qu'elle a pris pour base d'études de la question des retraites ouvrières. Elle a voté le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de cette proposition.

Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Tout ouvrier ou employé, tout sociétaire ou auxiliaire employé par une association ouvrière, a droit, s'il est de nationalité française et dans les conditions déterminées par la présente loi, à une retraite de vieillesse à soixante ans et, le cas échéant, à une retraite d'invalidité, payable mensuellement, sur certificat de vie, sans frais, délivré par le maire de sa résidence. »

La commission a substitué l'âge de soixante ans, comme âge d'admission à la retraite à l'âge de soixante-cinq ans, qui figurait sur la proposition.

La capture des petits oiseaux

Le ministre de l'agriculture a récemment signé une circulaire interdisant la capture, à l'aide de filets et autres engins, des petits oiseaux de passage tels que les alouettes et les étourneaux.

En raison des inconvénients que présenterait l'application de cette circulaire, une centaine de députés se sont réunis sur convocation de MM. Gelle, Cochery, Sachet, Lesage, P. chery, etc. Ces députés ont décidé de demander au ministre de l'agriculture le retrait de sa circulaire ou tout au moins un adoucissement aux mesures qu'elle édicte.

Si le ministre refusait, la question serait portée à la tribune.

Une interview du prince Ourousof

Le correspondant londonien du *Novie Vremia*, se trouvant récemment à Paris, a eu un entretien avec l'ambassadeur de Russie, prince Ourousof, qui s'est exprimé ainsi au sujet de l'alliance franco-russe : « Rien n'est changé dans les relations franco-russes ; l'essence de ces relations, l'essence de l'alliance, non seulement est demeurée absolument intacte, elle s'est encore affirmée davantage, à jeté des racines plus profondes dans les sentiments et les conceptions de la population ; ce fait ressort avec éclat de la circonstance que les changements inférieurs restent sans influence sur le caractère de l'alliance. L'alliance avec la France a été conclue avec un gouvernement qui appartenait à un autre parti et s'appuyait

sur d'autres éléments que le gouvernement actuel, et, néanmoins, l'alliance est aussi bien observée par ce dernier gouvernement que par le gouvernement précédent. On ne saurait demander une preuve plus convaincante de la solidité de l'alliance franco-russe et de la politique à laquelle elle sert de base. »

Lyon deuxième ville de France

Voici de nouveau ouverte la question de la rivalité entre Marseille et Lyon. Le recensement de 1901 avait accordé à la cité phocéenne le titre de 2<sup>e</sup> ville de France. Or, la municipalité de Lyon a élaboré un projet qui va être soumis au Parlement, et dont la conséquence serait d'augmenter la population de 40.000 habitants, grâce à l'annexion de la banlieue : Lyon absorberait toute la commune de Villeurbanne (29.000 habitants), une partie des communes de Bron (2.000), Vénissieux (500), Saint-Fons (500), Caluire (6.000), Saint-Rambert l'Elle-Barbe (1.500), soit un total de 39.700 âmes.

Les territoires annexés ont une superficie de 1.835 hectares et, par suite du fait de l'annexion, la représentation du Rhône à la Chambre, sera augmentée d'un député.

La population de Lyon qui était en 1896 de 466,028 et était descendue en 1901 à 459,099 serait portée à 490,799 après l'annexion. Sa superficie serait de 6.219 hectares et la densité de sa population 80.4 à l'hectare, supérieure à celle de toutes les villes de France, sauf Paris et Lille.

Le Conseil général du Rhône a voté le principe de l'exemption de taxes nouvelles, pour les annexés, pendant des périodes de 5, 10 ou 15 ans, suivant les catégories de taxes.

L'Empereur du Sahara

On sait que les marins abandonnés par M. Jacques Lebandy, « empereur du Sahara » sur la côte d'Afrique lui demandent une réparation pécuniaire du préjudice qui leur a été causé. Leur a-t-on M<sup>e</sup> Audouin, vient de recevoir d'un « officier d'ordonnance » de M. Lebandy, la lettre suivante datée de Londres :

Monsieur, Sa Majesté l'empereur du Sahara a été informée que vous êtes chargé par plusieurs militaires ayant servi sous ses drapeaux, de l'assigner devant les tribunaux français pour lui réclamer cent mille francs de dommages-intérêts à payer à chaque homme. Sa Majesté estimant que le procès n'est pas réellement entre d'anciens soldats et Elle, mais bien entre la puissante République française et le jeune et faible empire du Sahara, est d'avis que ni les tribunaux français ni les tribunaux Sahariens ne peuvent juger cette affaire avec l'impartialité voulue.

En conséquence, Sa Majesté propose aux demandeurs la juridiction des tribunaux d'une puissance neutre, telle que : l'Angleterre, la Belgique, la Hollande ou la Suisse, à moins que vos clients ne préfèrent la nomination d'un arbitrage et, en ce cas, Sa Majesté est prête à accepter l'arbitrage de l'honorable M. Ditte, président du tribunal de la Seine, dont la grande équité est universellement appréciée. Ce dernier moyen aura l'avantage de donner au litige une solution rapide.

Sa Majesté se trouvant actuellement à Londres Savoy-Hôtel, je vous serai reconnaissant de vouloir bien lui faire connaître votre décision.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

BENOIT, officier d'ordonnance.

L'audition chez les sourds-muets

Dans la séance de l'Académie de médecine du 11 novembre, le professeur Gariel a exposé, au nom du docteur Marage, de Paris, les résultats d'expériences qui ont été entreprises par lui à l'institution de Bourg-

la-Reine pour mesurer et développer l'audition chez les sourds-muets.

Le docteur Marage a pris 24 enfants absolument sourds qu'on tirage au sort a divisés en deux groupes ; le groupe impair servant de témoin, le groupe pair étant soumis régulièrement, chaque jour, aux vibrations de l'appareil qui a déjà servi pour le traitement de la surdité due à l'otite scléreuse.

Au bout de six semaines, tous les enfants entendaient les instruments de musique, alors qu'ils n'avaient jamais rien entendu précédemment ; trois entendaient des phrases parlées près de l'oreille et deux pouvaient suivre une conversation avec une personne parlant à une distance de un mètre sans élever la voix.

M. Gariel a insisté sur l'excellence de ces résultats ; et, de plus, il fait remarquer que jamais, jusqu'ici, on n'avait pu mesurer exactement l'audition des sourds-muets ; tandis que maintenant, avec la sirène à voyelles du docteur Marage, on détermine très rapidement ce qu'un sourd-muet peut entendre.

**Tirages Financiers**

Obligations de la Ville de Paris 1876

Le numéro 15.160 gagne 100.000 fr.  
Le numéro 101.692 gagne 10.000 fr.  
Le numéro 215.888 gagne 5.000 fr.  
10 numéros gagnent chacun 1.000 fr.

**PROCHAINEMENT**

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

**SUR 6 COLONNES**

et sera composé

**EN CARACTÈRES NEUFS**

**CHRONIQUE LOCALE**

**La répartition des classes**

Le ministère de la guerre vient de publier le tableau de répartition des classes du 1<sup>er</sup> Novembre 1903 au 31 Octobre 1904. Ces classes sont ainsi réparties :

Armée active : classes de 1902, 1901, 1900.

Réserve de l'armée active : classes de 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893, 1892, 1891, 1890.

Armée territoriale : classes de 1889, 1888, 1887, 1886, 1885, 1884.

Réserve de l'armée territoriale : classes de 1883, 1882, 1881, 1880, 1879, 1878.

**CAHORS**

Une feuille de vigne s. v. p. !

Que pense le public de l'attitude du Réveil ?

Ça ne l'étonne pas : le Réveil, en tout et pour tout est connu.

Cette feuille, dans plusieurs articles violents, nous a reproché de nous « acharner après une femme ».

Le Réveil le fait... à la vertu ; non, ça c'est pas de son jeu.

Nous avons porté une accusation précise contre une femme-fonctionnaire ; nous avons demandé au parangon d'occasion de répondre si l'accusation était vraie.

Il ne répond pas.

Ajournons donc notre question, et attendons les attaques que nous promet le Réveil ; après celles-ci, nous sortirons à nouveau notre accusation et nous la précisons tout à fait.

Le Réveil le fait à la vertu !

Allons, une feuille de vigne pour lui, s. v. p.

**Armée**

M. le général de division Fabre, commandant la 7<sup>e</sup> division d'infanterie (4<sup>e</sup> corps d'armée), membre des comités techniques de l'artillerie et du génie et de la commission mixte des travaux publics, est nommé au commandement du 17<sup>e</sup> corps d'armée à Toulouse, en remplacement du général de division Tisseyre, placé dans la section de réserve.

**LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, section de Cahors, se sont réunis en assemblée générale ce matin à 10 heures dans une des salles de la Mairie.

En l'absence de M. Costes, retenu à Paris, M. Mazure préside.

MM. Costes, Mergier, Ozanne, Longpech, L. Bonnet, Teyssonnières, Gibert se font excuser.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Au nom de la Commission, nommée à la dernière séance, M. Mazières rapporteur fait connaître qu'après sérieuse étude de la question il n'y a rien à faire au sujet du soldat C... de Carayac. La Commission pense que l'on doit se borner à solliciter un secours pour l'intéressé, mais les démarches doivent être faites par des hommes politiques et non par la Ligue.

Après une longue discussion de la question qui convainc tous les membres présents que la réclamation de M. C. ne paraît pas soutenable, la section, à l'unanimité, décide de ne pouvoir s'occuper de cette affaire.

Sur l'avis de la même Commission, on classe l'affaire Ruel soumise par la section de Tournon. La section de Cahors estime, avec le Comité central, que la Ligue ne doit pas intervenir dans un débat civil où aucun intérêt général n'est engagé.

M. Mazure fait ensuite connaître que la conférence organisée par la section aura lieu samedi et sera faite par M. Frayssinet, avocat à la cour de Toulouse.

Cette conférence devait être présidée par M. Costes, mais ce dernier étant retenu à Paris par une sérieuse indisposition, M. Mazières, adjoint, a bien voulu accepter la présidence, ce dont la section le remercie sincèrement.

On décide qu'une somme de 20 centimes sera perçue à la porte du théâtre pour couvrir les frais de la conférence.

M. le Président soumet enfin à la section une communication de la section de Beauvais, relative à un différend survenu entre M. Guieysse vice-président de la Ligue et un professeur du lycée de Beauvais, ancien professeur à Lorient. La question étant délicate, on désigne MM. Mazières et Muxart pour l'étudier et faire un rapport à la section.

Conformément à la décision prise à la dernière séance, on statuera à la prochaine réunion sur une nouvelle candidature.

Enfin, après un échange de vues sur les questions financières et abonnements au Bulletin de la Ligue la séance est levée.

**Avenue du Nord**

Tous les membres du comité de l'avenue du Nord et toutes les personnes dévouées aux intérêts des quartiers Nord de la commune sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu dimanche prochain 15 novembre, à l'Hôtel-de-Ville, à cinq heures et demie précises du soir.

**Banquet et bal**

DE L'AMICALE DES INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES DU LOT

Le banquet de dimanche, 15 novembre, et le bal qui suivra, s'annoncent comme très brillants.

La liste de souscription est close depuis quelques jours, toutes les places étant prises et les prévisions dépassées.

Le banquet sera présidé par M. de Monzie, le distingué chef du Cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique, assisté de M. le Préfet du Lot, de M. Maurellet, Inspecteur d'Académie et de plusieurs notabilités politiques et administratives.

On n'a pas oublié le magnifique discours prononcé naguère par M. de Monzie à la distribution des prix du Lycée Gambetta. Les instituteurs peuvent donc compter sur un véritable régal oratoire.

Ajoutons que M. de Monzie est Président du Cercle de la Jeunesse laïque de Cahors.

Nous félicitons les organisateurs de cette belle fête qui obtiendra un réel succès.

**Collision de voiture et d'automobile**

M. Poymiro, lieutenant-colonel au 7<sup>me</sup> de ligne, vient d'être victime d'un grave accident.

Avant-hier, sur une route près de Tercis, le cheval, attelé à une voiture montée par

MM. Fangère, maire de Tercis, et Poymiro, s'est effrayé au passage d'une automobile et s'est jeté dans sa direction avant que le chauffeur pût stopper.

La voiture fut complètement brisée et le colonel Poymiro fut grièvement atteint dans la partie inférieure du corps. M. Fangère n'a été que légèrement contusionné.

**Syndicat des pharmaciens du Lot**

Le Syndicat des Pharmaciens du Lot se réunira en assemblée générale le mercredi 18 novembre, à 1 h. 1/2, à l'hôtel-de-ville de Gourdon, conformément à la décision prise à la dernière assemblée.

D'importantes questions concernant la corporation y seront traitées.

Le banquet traditionnel aura lieu à 11 h. 1/4. Adresser pour la bonne organisation du banquet les adhésions à M. Meulet, secrétaire-adjoint à Gourdon, avant le dimanche 15 novembre.

**Assises du Lot**

La session des assises du Lot (4<sup>e</sup> trimestre 1903) s'ouvrira à Cahors le 7 décembre.

**Théâtre de Cahors**

Nous rappelons que c'est demain soir, Vendredi, 13 Novembre, que l'excellente tournée parisienne G. de St-André, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation du chef-d'œuvre du célèbre compositeur St-Saëns :

**SAMSON & DALILA**

Opéra en 3 actes et 4 tableaux.

Avec les excellents artistes tels que MM. Lafarge, Monys, MM<sup>lles</sup> Olry et Charanonnay, la soirée de demain sera des plus brillantes.

**Arrondissement de Cahors**

**LIMOGNE. — Banquet des cantonniers.**

Le dimanche dernier un succulent banquet, servi par l'hôtel de la Poste, a réuni tous les cantonniers du canton de Limogne sous la présidence de M. Henri Couderc, Conseiller général. Les seuls invités étaient M. Martin, notre sympathique conducteur des ponts et chaussées, et M. le docteur Aymard, conseiller d'arrondissement.

Une franche gaieté, un laisser aller de bon aloi régnèrent bientôt, au point que l'on pouvait se croire à un banquet de famille.

C'est ce que fit remarquer M. le docteur Aymard qui, prenant le premier la parole, remercia les cantonniers de l'aimable invitation qu'ils lui avaient adressée, et les félicita ensuite du bel exemple qu'ils donnent aux populations du département par leur robuste et vivante association. M. Aymard indique en quelques mots les bienfaits matériels et surtout moraux que répandent les associations sur ceux qui savent les utiliser, ne craignant pas d'affirmer qu'après le développement de l'instruction publique, la liberté d'association que les régimes précédents, et l'Empire en particulier, avaient toujours obstinément refusée au peuple, sera un des plus grands bienfaits de la 3<sup>e</sup> République. et, suivant la parole du Président Loubet, deviendrait la marque distinctive du xx<sup>e</sup> siècle.

En sorte que ce que l'empire craignait par dessus tout : l'instruction du paysan, et la puissance des syndicats c'est-à-dire ce qui peut accroître la force des petits et des humbles, est précisément ce que la République s'efforce de développer.

M. Aymard, désireux de faire le terrain brûlant de la politique termine en montrant aux cantonniers combien leur rôle est appelé à devenir chaque jour plus important, grâce à la résurrection de notre admirable réseau de route que l'apparition du chemin de fer avait semblé devoir réduire à un rang tout à fait secondaire. Nul n'ignore que la France possède les plus belles routes du monde ; aujourd'hui et surtout demain, le développement de plus en plus rapide de la circulation par bicyclettes et par automobiles va rendre à notre admirable réseau national et départemental l'intensité de vie qu'il avait autrefois.

M. Aymard lève son verre à la santé des cantonniers de Limogne, il leur souhaite l'accomplissement des revendications si légitimes qu'ils réclament, et les assure que, en plus du mince pouvoir dont il peut disposer, du moins toute sa bonne volonté sera toujours à leur disposition.

M. H. Couderc se lève alors. Avec sa parole claire et entraînant qui est, dans ces cas la véritable éloquence, il remercie à son tour les cantonniers de Limogne, puis il leur explique tout ce que le Conseil général a pu faire pour eux, et les raisons pour lesquelles il n'a pas fait davantage, et pour lesquelles aussi il peut leur promettre la réalisation prochaine de leurs désirs. Les cantonniers savent tous que M. Couderc s'est toujours trouvé parmi leurs plus zélés défenseurs, parce qu'il a toujours été celui des petits et des faibles.

Il porte ensuite la santé du ferme républicain, de l'aimable fonctionnaire qu'est M. Martin et termine en assurant les cantonniers de tout son dévouement, convaincu qu'il est à son tour de leur profond attachement à la République.

M. Martin remercie M. Couderc, il remercie et félicite son personnel de la nouvelle preuve d'attachement qu'il vient de lui donner, lui affirmant à son tour qu'il peut compter sur lui. Il lui indique une série d'améliorations qui ont été ou vont être incessamment apportées au sort des cantonniers, et dont une bonne partie sont dues à la constante sollicitude de M. Soulié, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Martin est certain de se faire l'interprète de toutes les personnes présentes en portant la santé du chef affable, juste, toujours soucieux d'améliorer le sort de ses nombreux subordonnés qu'est M. l'Ingénieur en chef.

Telle fut cette admirable fête de famille qui réunit plus de trente personnes, et réalisa un bel exemple d'union et de confraternité qui ne saurait être trop suivi.

**St-MARTIN-LABOUVAL. — Fête locale.**

La jeunesse de St-Martin et celle de la Touzanie ont eu cette année l'heureuse inspiration de se réunir pour ne faire qu'une seule et même fête au chef-lieu de la commune. Nous les en félicitons chaudement.

Notre coquette localité aura ainsi une fête des plus brillantes dont voici le programme :

**Samedi 14, à 8 h. 1/2 du soir,** annonce de la fête, salves d'artillerie ; à 9 h., tour de ville en musique, aubade à M. le Maire, retraite aux flambeaux.

**Dimanche 15, à 7 h. 1/2,** réveil en fanfare ; à 8 h., tour de ville en musique ; à 8 h. 1/2, réception des invités à la gare ; à 11 h., tour de ville en musique au chant de la *Marseillaise* ; à midi, banquet populaire ; à 3 h., jeux divers et bal sur la place de la mairie richement décorée ; à 8 h. du soir, brillante illumination jusqu'à l'avenue de la gare ; à 8 h. 1/2, feu d'artifice : pièce finale « Le nœud d'amour », embrasement de la montagne de Pèchignat, bataille de confettis ; à 9 h., ascension d'un superbe ballon ; à 9 h. 1/2, bal champêtre jusqu'à 1 heure du matin, tour de ville, brillante retraite.

Plusieurs tirs et un beau manège éclairé à l'acétylène viendront rehausser l'éclat de la fête.

**Lundi 16, à 8 h. du matin,** tour de ville en musique ; à 2 h. 1/2 du soir, bal sur la place de la mairie ; à 9 h., tour de ville, retraite aux flambeaux et bal.

L'accueil le plus sympathique sera réservé aux étrangers.

**CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire.**

Notre foire de la Saint-Martin n'a rien perdu de sa renommée.

On remarquait une grande affluence de gens venus de tous les points de la contrée. Sur les divers marchés, fort bien garnis, il s'est traité beaucoup d'affaires.

Voici quelques cours pratiqués :  
Bœufs d'attelage de 500 à 1.000 fr.  
Vaches id. de 400 à 800 fr.  
Bœufs et vaches gras, de 34 à 36 fr. les 50 kilos.  
Veaux, 0,90 le kilog.  
Porcs gras, de 43 à 45 fr. les 50 kilos.  
Porcelets, de 14 à 35 fr. pièce.  
Volaille, de 0,55 à 0 fr. 75.  
Œufs, 0,90 la douzaine.  
**Halle aux grains.** — Blé, 12 fr. ; Maïs, 9 fr. ; Avoine, 6 fr. les 4/5.

**MAUROUX. — Foire.** — La foire n'a pas été belle.

Les bœufs ainsi que tous les animaux étaient aux cours des dernières foires. Les oies se vendaient de 10 à 14 fr. la paire.  
Les poules de 4 à 5 fr. la paire.  
Les poulets de 2 à 3 fr. la paire.

Les lièvres de 4 à 5 fr. l'un.  
Les perdreaux 1 fr. 75 et 2 fr. l'un.  
Les grives 40 centimes l'une.  
Les lapins domestiques environ 30 cent.  
la livre.  
Les œufs 90 et 95 cent. la douzaine.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Assistance judiciaire. — Voici la composition du bureau de l'assistance judiciaire pour l'année 1903-1904; président, M. Loubet, avoué; membres, MM. Pérès et Bécays, avocats; Coussier, ancien notaire; Caussanel, receveur de l'enregistrement.

**Nécrologie.** — On annonce la mort à Nantes, de M. Camille Marcenac, adjoint au maire de Figeac.

M. Marcenac, âgé de 63 ans, était un excellent républicain.  
Ses obsèques auront lieu à Figeac.

**CARAYAC.** — Conseil municipal. — Convocation. — Le conseil municipal de Carayac est convoqué pour le 15 novembre courant, à 11 heures du matin.

- Ordre du jour :**
- 1° Budget des chemins vicinaux ;
  - 2° Délégués pour la revision de la liste électorale ;
  - 3° Liste de présentation des répartiteurs pour 1904 ;
  - 4° Secours aux réservistes et territoriaux ;
  - 5° Affaires diverses.

**LACAPPELLE-MARIVAL.** — Postes et Télégraphes. — M. Couzy, facteur titulaire à traitement kilométrique à Lacapelle-Marival, est nommé facteur au même lieu en remplacement de M. Dzewieski, mis en disponibilité pour raisons de santé.

**FAYCELLES.** — Instruction publique. — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 3 novembre courant, une concession d'imagerie scolaire a été accordée à l'école publique de garçons de notre ville.

**LATRONQUIÈRE.** — Incendie. — Un commencement d'incendie qui aurait pu avoir de terribles conséquences s'est déclaré hier matin, vers huit heures et demie, dans la maison habitée par M. Boisset, aubergiste et courrier à Latronquièrre. Le feu a été aperçu dans la cheminée et la flamme dépassait la crête de cette cheminée et menaçait de se communiquer aux foin, pailles et bois remis dans le grenier.

Grâce aux secours promptement organisés, on s'est rendu facilement maître du feu et les dégâts, purement matériels, sont insignifiants.  
On ignore comment le feu est survenu, mais nous profitons de l'occasion pour engager les propriétaires de maisons à bien faire ramoner leurs cheminées pour éviter les incendies dans la mesure du possible.

**Foire.** — Notre foire du 10 novembre, favorisée par un beau temps, vu la saison, a été très belle et assez bonne.

De nombreux animaux avaient été amenés sur les divers foirails et il s'est traité beaucoup d'affaires dans chaque catégorie. A signaler une légère baisse et un peu de lenteur sur le cours des animaux à cornes, ainsi que sur celui des brébis. Il y a eu une reprise sur le cours des jeunes porcs. Les veaux destinés à la boucherie se sont vendus à 80 et 90 centimes le kilo ; les porcs gras, dans une moyenne de 78 à 84 francs les 100 kilos ; les œufs se sont vendus au cours de 80 à 85 c. la douzaine ; le beurre, 80 c. les 500 grammes ; les poulets, de 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo.

De nombreux marchands étalagistes s'étaient donné rendez-vous dans notre localité et ils ont dû faire bonne recette, car l'affluence était considérable.

**Arrondissement de Gourdon**

**PINSAC.** — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Pinsac, le 15 novembre prochain, à 9 h. du matin.

**Sujet de la conférence.** — Institutions auxiliaires de l'agriculture.

**SAINT-SOZY.** — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de St-Sozy, le dimanche 15 novembre, à 3 h. du soir.

**Sujet de la conférence.** — La culture du tabac et les engrais chimiques.

**Chronique agricole**

**Maladie des asperges**

Dans un rapport adressé au ministre de l'Agriculture, M. le Dr J. Delacroix, Directeur de la station de pathologie végétale de Paris, indique le résultat des études qu'il a poursuivies sur une maladie des asperges aux environs de Pithiviers (Loiret). Cette maladie envahit les racines, en provoque la décomposition et amène la mort rapide de la plante. Le Dr Delacroix a reconnu qu'elle est due à un champignon bien connu, la *rhizoctonia violacea*. Cette espèce pourrait être la même que celle qui provoque la mort du safran. Dans le Gâtinais, des asperges ont été établies sur d'anciens champs de safran ; la maladie s'est transmise ainsi aux asperges par le sol et elle s'est étendue progressivement autour des premiers foyers ; en outre, des griffes enlevées sur des champs atteints ont pu propager la maladie ailleurs.

Le seul procédé qui paraisse efficace au Dr Delacroix pour détruire les germes et le mycélium de la rhizoctone serait la désinfection du sol à l'aide de substances chimiques appropriées, car sa persistance dans les champs infestés semble avoir une durée

presque indéfinie. Quant au choix des agents désinfectants à employer, le Dr Delacroix rejette les composés phénoliques, de même que les sels de cuivre ou de mercure, qui laissent des produits nuisibles à la végétation, le sulfate de fer qui se décompose dans les sols calcaires avant d'avoir produit d'effets ; il conseille au contraire, la désinfection par le sulfure de carbone ou par l'aldéhyde formique, dont la solution à 40 (1/0) dans l'eau constitue le formol du commerce, quoique ces corps aient l'inconvénient d'agir sur les organismes nitrifiants du sol comme sur les parasites. Pour être efficace, le sulfure de carbone exige l'injection de 250 grammes par mètre carré ; quant au formol une dose de 60 grammes paraît suffisante. Dès lors la lutte contre la maladie ne peut être conseillée que pour des foyers d'une étendue restreinte ; s'il s'agit de grandes étendues, elle devient très onéreuse, et il est préférable d'y renoncer, pour un certain temps au moins, difficile à déterminer, à la culture de l'asperge.

Pierre LAVOINE

**BULLETIN FINANCIER**

On a encore parlé aujourd'hui de l'élévation possible du taux de l'Escompte à Londres aussi s'est-il produit un certain tassement sur les fonds d'Etats français et étrangers.

Notre 3 0/0 revient à 98,20 ; l'amortissable, 98,35.  
Les Sociétés du Centre sont sans changements notables.

Le Comptoir National d'Escompte à 595.  
Le Crédit Foncier à 711.

C'est décidément le 24 novembre courant que le Crédit Foncier procédera à l'émission des 600,000 obligations foncières 3 0/0 de 500 francs avec lots, rapportant 15 francs.

Ces titres ont droit à 1,300,000 francs de lots par an, répartis sur quatre tirages qui comprennent : deux lots de 150,000 francs et deux lots de 100,000 francs. Le premier tirage aura lieu le 11 janvier prochain.

Le prix d'émission a été fixé à 495 francs, mais le souscripteur n'a à verser que 20 fr.

Il s'agit là, comme on le voit, d'une grande et intéressante opération.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1129 ; la Société Générale à 624.

Nos chemins n'ont guère varié.

Le Suez en hausse de 25 francs clôture à 4020.

L'Extérieure reste offerte à 90,35 ; l'Italien à 103,75 ; le Portugais à 64.15.

Le Turc nouveau revient à 87,87 ; la Banque Ottomane, 590.

Le Russe 3 0/0 1891 est plutôt ferme à 85.25.

**Bibliographie**

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1590, du 14 novembre 1903.

Exploitation du gaz naturel en Angleterre, par H. de Thiersant. — Le soleil et les perturbations magnétiques, par F. Quéniéset. — La synthèse électrolytique des sucres, par D. Bellet. — La maladie du sommeil, par Fr. de Zeltner. — La soie des lapins angora, par A. Bleunard. — Excès sportifs, par H. de P. — La fauconnerie

et l'autourserie modernes, par Paul Méglin. — Nos animaux domestiques dans la civilisation égyptienne ; le bœuf, par P. Hippolyte Boussac. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 9 novembre 1903, par Ch. de Villedenil. — L'Exposition de l'habitation, par Albert Tissandier.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 12 novembre 1903.

V. Nacla : Chronique. — A. Gilis-Bouzeran : Les yeux d'émeraude (fin). — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Daniel Lenieur : Le cœur chemine (suite). — Constant Améro : Le page de Ménélick (suite). — Fernand Lafargue : La fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1615<sup>e</sup> livraison (14 novembre 1903).

La Jeunesse de Cyrano de Bergerac, par H. de Gorsse et J. Jacquin. — Galerie d'aventuriers, par Jules de Glouvet. — Malentendu, par Albert Cim. — Le Loup noir, par H. de Charlier. — Chevert et le Sergent. — La Chasse, par Charles Diguat. — Ce qu'on peut reprocher au lierre, par L. Viator.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

**PIOULE** LE LUC (Var), sur la ligne P. L. M. entre Marseille et Nice. Traitement de l'arthritisme, de la goutte, de la gravelle, des maladies du foie. — Eau minérale naturelle bicarbonatée mixte, sulfatée, calcique, lithinée. Etablissement thermal ouvert toute l'année. — Soins donnés en toute saison. — STATION D'ÉTÉ et D'HIVER. — Hôtel de premier ordre, Casino, excursions. — Prix modérés.

**1904** **Vient de paraître**

A la Librairie DELSAUD  
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

**LE GRAND ANNUAIRE DU LOT**

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS  
Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)  
Illustré de plus de 500 gravures  
PRÉCÉDÉ D'UNE  
HISTOIRE DU QUERCY  
GALLOT DE GENOUILHAC  
Grand Maître de l'Artillerie  
PRIX : 0 fr. 60

**Usages Locaux**

EN VIGUEUR  
DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du Journal du Lot, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix : 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE  
**LE BEAU SPAHIS**

VIII

Explications d'Edmond

Cette lettre était écrite de la main de la jeune fille et signée de son nom ; la lettre du père était destinée à annoncer et confirmer celle de sa fille. Il n'avait là que ce qu'il méritait, à coup sûr ; vous devez voir aussi bien que moi que c'était la seule réponse qui pût être faite à sa folle présomption ; cependant, lady Cecil, l'y a des hommes qui sont devenus fous ou qui sont morts pour moins que cela. En une nuit, le jeune homme enthousiaste et confiant devint ce que je suis d'après vous... homme dur, froid, sceptique, n'ayant plus de confiance dans la parole des hommes, ni dans la bonne foi des femmes... en une nuit, mon ami était devenu misanthrope et railleur. Il avait bien compris la leçon... les années se sont passées

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haave.

et l'ont guéri de sa folie, mais c'est une folie dans laquelle il n'est pas retombé et dans laquelle il ne retombera pas jusqu'à ce qu'il descende au tombeau.

Seulement, auriez-vous pensé que, quand mon ami retrouva plus tard celle qu'il avait aimée, elle fut la première à lui reprocher sa dureté de cœur, sa froideur et sa misanthropie ? C'est elle qui lui avait fait la leçon... avait-elle le droit de se plaindre de l'inaptitude de son élève ?

Il se tut. Sa voix n'avait pas quitté le ton profond et grave qu'elle connaissait si bien ; tout son récit était empreint d'une nuance de tristesse et de raillerie. Il souriait à demi quand il releva la tête vers elle en attendant sa réponse.

Elle se leva brusquement ; la rougeur de colère qui colorait ses joues, s'était dissipée depuis longtemps... elle était debout devant lui, pâle jusqu'au bout des lèvres, et ses yeux bruns le regardaient en face.

— Capitaine O'Donnell, quelle est cette histoire ? Est-ce... est-ce...

— La mienne, lady Cecil. Oui... c'est une question que vous auriez pu éviter de me faire, je crois.

— Votre histoire ! Et quelle est cette lettre écrite de ma main et signée de mon nom, dont vous parlez ? Je ne vous comprends pas.

— Vous ne me comprenez pas ! Il y a quelques instants, c'est à moi à qui vous reprochiez de manquer de mémoire. Mais je suppose que vous n'avez pas jugé qu'une pareille bagatelle fût digne de rester dans votre sou-

venir. Je veux parler de la lettre que vous m'avez écrite, la veille de votre départ de Torryglen, pour rejeter ma demande présumptueuse... pour me dire que vous étiez fiancée à sir Arthur Tregenna.

— Je ne vous ai jamais écrit une pareille lettre.

— Lady Cecil !

— Je n'ai jamais écrit une pareille...

Elle se tut tout à coup. Sa figure s'empourpra, elle joignit les mains, et elle le regarda avec une expression indiquant qu'elle venait d'avoir une idée subite.

— Le billet que papa m'a dicté, et qu'il a voulu que j'écrivisse, dit-elle à voix basse. Edmond je comprend tout.

Le cœur du capitaine battit à lui rompre la poitrine en s'entendant appeler du nom dont elle se servait autrefois avec lui. Jadis, elle était Queenie pour lui et il était Edmond pour elle.

— C'est à mon tour de ne pas comprendre. Veuillez vous expliquer, lady Cecil. J'ai certainement lu une lettre écrite et signée par vous.

— Je comprends, moi... je comprends fit-elle en se laissant tomber sur une chaise et en couvrant sa figure de ses mains. Je comprends tout maintenant ; papa nous a trompés tous les deux.

Et, d'une voix brisée, elle mit en quelques mots O'Donnell au courant de tout ce que contenait cette lettre.

— Papa ne m'a rien dit... rien. Je n'ai pas su, je n'ai jamais pu penser que c'était pour

vous. Du reste il se dépêcha de me faire écrire cela, sans un seul mot d'explication ni d'avertissement. Je vois toute la chose maintenant. Je comprends la cause de la mauvaise opinion que j'ai conçue de vous et de la mauvaise opinion que vous avez conçue de moi ! Vous, à qui je dois la vie, capitaine O'Donnell fit-elle avec une animation soudaine, qu'avez-vous dû penser de moi ?

Le capitaine souriait de nouveau.

— Il y a eu des choses bien amères dans le passé, Queenie... dans le passé qui est si loin. Dans ces dernières années, j'ai acquis de la sagesse et j'ai commencé à m'apercevoir que votre père avait agi comme la plupart des pères et qu'il avait raison. Je n'ai pas l'intention de défendre sa duplicité, mais au moins il a évité une scène... et ce n'est pas peu de chose. Toute la sagesse d'un Salomon et toute l'éloquence d'un Démosthènes n'auraient pas suffi pour me faire voir ma folie sous son vrai jour... pour me convaincre de l'impossibilité où j'étais de ne voir autre chose qu'une amie dans la fille du comte de Ruysland. Je me serai jeté à vos pieds, j'aurais mis au jour toute ma folie et je n'aurais abouti qu'à vous affliger outre mesure. Votre père avait prévu tout cela et a voulu l'empêcher. Il ne pouvait guère agir autrement qu'il l'a fait.

— Et le capitaine O'Donnell, qui aurait pu être pris au mot par une jeune fille de seize ans, aussi sotte que lui, est heureux de l'avoir échappée aussi belle. Je comprends, monsieur... vous ne saviez pas que vous aviez d'aussi bonnes raisons d'avouer de la gratitude pour le

**Bibliographie**

VIENT DE PARAÎTRE :

**VOYAGE EN FRANCE**, par ARDOUIN-DUMAZET. — 31<sup>e</sup> série : **Agénais, Lomagne et Bas-Quercy**. Volume de 350 pages, avec de nombreux croquis ou cartes. Chaque volume broché, 3 fr. 50 c.; élégamment relié, 4 fr. Paris, BERGER-LEVRUAULT et C<sup>o</sup>, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts.

M. Ardouin-Dumazet publie à la fois trois nouvelles séries de son grand ouvrage :

31<sup>e</sup> série : **Agénais, Lomagne et Bas-Quercy**. — 32<sup>e</sup> série : **Haut-Quercy et Haute-Auvergne**. — 33<sup>e</sup> série : **Basse-Auvergne**.

Ces trois nouveaux volumes, succédant si rapidement à trois autres dont on annonçait il y a peu de temps la publication, montrent avec quelle ardeur et quelle persévérance M. Ardouin-Dumazet poursuit l'œuvre considérable qu'il a entreprise, œuvre sans précédent et sans équivalent dans aucune littérature.

La 31<sup>e</sup> série nous touche plus particulièrement; elle est une des descriptions les plus vives, les plus animées, les plus précises aussi que l'on ait faites de notre région, consacrée à l'Agénais, à la Lomagne et au Bas-Quercy, région heureuse où la Garonne reçoit ses grands affluents venus des Cévennes : Lot et Tarn; où elle hume les rivières descendues de Lannemezan avec l'aumône que leur fait la Neste; pays rural, même par ses industries. M. Ardouin-Dumazet dit la splendeur rustique de la plaine garonnaise, la culture du tabac, l'exploitation du châle-liège autour de la charmante cité de Nérac, le travail des bouchonniers à Mézin et sur les rives de la Gélise. De là il nous fait visiter les pays de Lomagne et de Gaure, l'Eauzan, le Fezensac et le Condomois, minuscules provinces ayant conservé leur individualité, malgré l'excessive centralisation moderne.

Voici maintenant le pays des prunes avec ses vieilles et historiques « bastides », les vergers somptueux, le févroux commerce des petits pois à Villeneuve-sur-Lot, les grands paysages de l'Agénais, leurs fières ruines féodales. Ensuite Agen et les souvenirs de Jasmin, les bords de la Garonne vers la Lomagne et le pays de Rivière, l'élégante Montauban et sa plaine d'une richesse merveilleuse.

Et de nouveau les grands paysages, avec les gorges de l'aveyron, les causses de Caylus et de Limogne, les actives cités de Caussade et de Septfonds où tout le monde travaille à la confection des chapeaux de paille. Le volume se termine par la description de la vallée moyenne du Lot, remontée de Fumel à Capdenac, région de sites superbes, eaux pures et grandes falaises de roches, vives fontaines, antiques et fières petites cités dont Cahors est la reine.

Le « **Carnet de la femme** », dont le premier numéro est en vente et qui paraîtra le 10, le 20 et le 30 de chaque mois, a été créé pour établir un lien entre toutes celles qui s'intéressent aux questions littéraires, psychologiques et féminines. C'est à la fois l'ami, le confident et le guide. Rien de ce qui intéresse la femme n'est négligé ni laissé de côté.

Dans chaque numéro se trouvent : une chronique, des échos du monde, une nouvelle et un roman inédits, un article de modes avec des indications pratiques et simples à la portée de toutes. La causerie médicale est confiée à deux éminents docteurs. Puis viennent des études graphologiques de Poppo et psychiques de Stellata dont la science consolante et mystérieuse a obtenu une si grande faveur. D'autres collaboratrices traitent spécialement les questions d'hygiène et aussi de beauté, qu'il est si facile — quand on veut se laisser guider, — d'entretenir et de conserver. Enfin un compte-rendu des théâtres, une biblio-

graphie, des conseils complètent le « **Carnet de la femme** », dans lequel une dernière colonne est réservée aux offres d'achats, de ventes et d'échanges.

Mais ce qu'on ne trouve qu'au « **Carnet de la femme** », c'est qu'à la suite de tous les articles, — qu'il s'agisse de modes, de toilette, de médecine ou d'hygiène, — une petite correspondance met en rapports constants les rédactrices avec les abonnées. Aucune lettre ne reste sans réponse, qu'il s'agisse de conseils, d'observations ou même d'achats.

Malgré le prix minime de son numéro, 15 centimes, le « **Carnet de la femme** » est une publication de luxe avec une couverture en couleurs et de très jolies illustrations.

L'abonnement n'est que de 6 francs par an. Comme essai et à titre personnel, nos lectrices peuvent prendre un abonnement d'un mois. Il leur suffira d'adresser 60 centimes en timbres-poste à M. l'Administrateur du « **Carnet de la femme** », 10, Rue Saint-Joseph, Paris.

**Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**Travail parfait et entièrement garanti**

**COMMERCE DE BOIS FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS**

**FILLIOL, à Tulle**

|  |    |  |
|--|----|--|
| Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.                          |    |  |
| do hêtre, 2 fr. 50   | do |  |
| Parquets pin 28/30, 1 fr. 45   | do |  |
| do do 25, 1 fr. 35   | do |  |
| Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95  | do |  |
| do do 25, 1 fr. 60   | do |  |
| Parquets mêlée 28/30, 2 fr.  | do |  |
| do do 25, 3 fr. 75   | do |  |
| Portes à 5 panneaux 2 <sup>m</sup> sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr. |    |  |
| Portes à 5 panneaux 2 <sup>m</sup> 20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.     |    |  |

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

**TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE DE LA RUE DU LYCÉE**

**L.-G. OLLIVIER**

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE  
ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

**SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION**

Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir  
9, rue du Lycée, 1<sup>er</sup> étage

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

**M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS**

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

**PUBLICATIONS**

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS. — L'AUDE.

**Excursions en France**  
LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

De Paris à Tours.

De Tours à Nantes.

10<sup>o</sup> En vente partout 10<sup>o</sup>

**LA VRAIE MODE**

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un PATRON DÉCOUPÉ grandeur naturelle ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

Abonnements : un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 60

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A M. PRAT, directeur, 37, r. de Vanves, Paris (14<sup>e</sup> Arr.)

bon sens montré en cette occasion par lord Ruysland. Je m'étonne seulement que, la chose s'étant si bien terminée pour vous... il vous ait pris l'envie d'y faire allusion tout à l'heure.

— Je suis heureux, dites-vous, de l'avoir échappé aussi belle ! répéta-t-il. Queenie, si j'avais parlé... si vous aviez su ?...

— Mais vous ne saviez pas, fit-elle froidement, en l'interrompant, et ce n'est pas la peine d'engager de discussion à cet égard. Vous l'avez échappé... cela vous suffit. Je suis la fiancée de sir Arthur Tregenna... cela me suffit. Seulement, je vous demanderai encore pourquoi avoir ramené la conversation sur ce chapitre ?

— Parce que je ne pouvais pas... tout dur de cœur, tout froid, tout insensible que vous me supposez... je ne pouvais pas me séparer de nouveau de vous... et cette fois pour toujours, sans savoir si vous aviez, oui ou non, réellement écrit mon arrêt de mort, il y a six ans. C'était si peu vraisemblable. Cela m'avait causé tant de chagrin jadis, et, depuis quelque temps, je commençais à entrevoir la vérité. C'est peut-être aussi parce que mon ancienne et douce folie ne m'a jamais abandonné complètement; et quand nous serons séparés... quand vous serez l'heureuse épouse de sir Arthur, et moi de retour en Algérie, le bonheur de savoir que Queenie était telle que je la croyais... mon premier, mon unique amour ma véritable amie, et non pas, à l'âge de seize ans, une coquette précoce, se jouant du cœur des hommes... me fournira une

compensation suffisante pour tout ce que j'ai perdu.

Il s'arrêta brusquement. Lady Cecil avait caché sa figure dans ses deux mains et il pouvait voir les larmes qui coulaient, rapides et abondantes le long de ses joues.

— Sir Arthur Tregenna est mon ami, dit-il d'une voix brisée. Le ciel m'est témoin que je ne voudrais pas vous dire un seul mot qu'il ne pût entendre, mais Queenie, je dois vous parler ce soir pour la première et... la dernière fois. Je vous ai aimée, je vous aime... je vous aimerai toute ma vie. Si le sort avait voulu, si j'avais eu autrefois un rang et de la fortune, j'aurais déposé le tout à vos pieds, où mon cœur n'a cessé d'être depuis six ans. Libre et engagée, je sais qu'il vous est absolument impossible de m'écouter. C'est peut-être une lâcheté de ma part de vous dire ces choses, mais il le fallait. Vous me plaignez au moins. Ah ! Queenie, il serait en mon pouvoir de changer le passé, malgré toutes les souffrances, toutes les pertes, tous les malheurs qu'il m'a causés, que je ne voudrais pas le faire. Votre pensée est la plus douce pensée de ma vie. Si mes paroles vous ont affligée, j'en suis chagrin. Pardonnez-moi, Queenie, ceci et tout le reste.

Il ne demandait pas autre chose que le pardon. Et pourtant, à ce moment, s'il avait dit « venez », elle aurait laissé le rang et la richesse, son père et ses amis, et l'aurait suivi, fût-ce pour être mendicante avec lui; mais pour tout l'or du monde, O'Donnell ne le lui aurait pas proposé. Il l'aimait, mais il la res-

pectait davantage encore.

— Disons-nous adieu, dit-il d'une voix douce. Séparons-nous réellement, maintenant. Plus tard, notre séparation aura des témoins. Nous serons désormais plus heureux l'un et l'autre, j'espère. Nous nous comprenons bien, du moins en ce moment; vous ne me prendrez plus pour un misanthrope et un railleur. Je ne verrez plus en vous une coquette sans cœur. Adieu, Queenie; que le ciel vous bénisse et vous rende heureuse !

Il lui tendit la main; elle y mit une des siennes; de l'autre, elle se couvrait la figure.

Leurs mains se serrèrent et ils s'embrassèrent en esprit.

— Adieu ! répéta-t-il en lui serrant la main encore une fois.

Puis il partit, se dirigea vers la porte, et sortit en jetant derrière lui un dernier coup d'œil sur la jeune fille, penchant la tête en pleurant.

**IX Surprises**

Au moment où O'Donnell franchissait la porte du salon, il rencontra Soames, le valet de pied.

— J'ai à vous présenter les compliments de mylord, capitaine O'Donnell, dit Soames en s'inclinant. Mylord est dans la bibliothèque, capitaine, et vous prie d'y aller le trouver.

O'Donnell fit un signe d'assentiment et se rendit tout droit à la bibliothèque... sa figure

De Nantes à Landernau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Une plaquette *Album de photographies. Souvenir de mon voyage en Touraine*, est également mise en vente dans les principales gares au prix de 1 franc.

Pour recevoir franco ces publications, ajouter à la lettre de demande 0 fr. 65 pour le *Livret-Guide*, 0 fr. 35 pour chacune des autres brochures, 0 fr. 30 pour chacun des itinéraires géographiques et 1 fr. 15 pour la plaquette *Album de photographies*.

**Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéhard (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT.

(A suivre)